

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE à 20 h 30

Nombre de membres en exercice : 11 nombre de présents : 09 votants : 10
Date de la convocation : 06 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze septembre, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude HELBERT, Sébastien BOURDAIS, Christophe CHAUVIN, Cécile NOUET, Didier HESTAULT, Denis THIBAUDEAU, Laurent OLLIVON, Anthony CHAUVIN, André ROCTON.

Absents excusés : Sylvie CLOUET-CHAUVIRE pouvoir à Cécile NOUET, Philippe HOUDU.

Etait absent : /

Secrétaire de séance : Denis THIBAUDEAU

Approbation de la réunion du 25 juillet 2019.

➤ **Rapport appel d'offres Marché « Aménagement des abords de la Mairie »**

Offres Avant négociation :

NOM	MONTANT HT	Note par rapport au prix pondération 70%	Note par rapport à la valeur technique pondération 30%	Note globale 100%	Classement
PIGEON TP	134 429.24 €	70.00	22.00	92.00	1
EUROVIA	178 514.35 €	52.71	29.00	81.71	3
CHAPRON	156 469.75 €	60.14	22.00	82.14	2
SECHÉ	148 470.17	63.38	17.00	80.38	4

Résultat après négociation :

NOM	MONTANT HT	Négociation	Note par rapport au prix pondération 70%	Note par rapport à la valeur technique pondération 30%	Note globale 100%	Classement
PIGEON TP	134 429.24 €	0.00 €	70.00	22.00	92.00	1
EUROVIA	167 074.35 €	- 11 440.00 €	56.32	29.00	85.32	2
CHAPRON	156 469.75 €	0.00 €	60.14	22.00	82.14	3
SECHÉ	144 947.67	- 3 522.50 €	64.92	17.00	81.92	4

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'offre de l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 134 429.24 € HT soit 161 315.09 € TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les différents devis et documents nécessaires à la mise en place des travaux.

➤ **Adressage pour fibre optique**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, Madame le Maire expose que la commercialisation est conditionnée par la dénomination de la voie et l'existence d'un numéro, y compris dans les lieux-dits.

Madame le Maire présente au conseil municipal les noms de lieux-dits pour créer 13 codes rivois :

- CHATEAU DE MAUVINET
- L'ARONDE
- LE BOUGAINVILLIER
- LE CHALET DES PLATANES
- LE HARAS D'AVIREAU
- LE HAUT GENETAIS
- LA HAUTE METAIRIE
- LE LUNO
- LE PUY CHATEAU
- LE PUY FERME
- LES BASSES BRETIGNOLLES
- LES ROSIERS
- VIDPHENE

Madame le Maire présente au conseil municipal le nom du lieu-dit à corriger :

- LA SAULNERIE

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CORRIGE le lieu-dit erroné comme ci-dessous :

- LA SAULNERIE

CRÉÉ les adresses comme ci-dessous :

- CHATEAU DE MAUVINET
- L'ARONDE
- LE BOUGAINVILLIER
- LE CHALET DES PLATANES
- LE HARAS D'AVIREAU
- LE HAUT GENETAIS
- LA HAUTE METAIRIE
- LE LUNO
- LE PUY CHATEAU
- LE PUY FERME
- LES BASSES BRETIGNOLLES
- LES ROSIERS
- VIDPHENE

➤ **Assistance Technique Intercommunale pour suivi travaux aménagement abords Mairie**

Mise en place à la demande des communes en 2012, l'Agence Technique Intercommunal (ATI) a pour mission d'assister les communes dans les dossiers de travaux.

Le coût horaire est fixé à 39 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre la commune de Ruillé Froid Fonds et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire, à signer la convention entre la commune de Ruillé Froid Fonds et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

➤ **Chemin La Chauvinière**

Suite au bornage de la propriété HESTAULT à la Chauvinière, une partie de la parcelle cadastrée section B n° 151 est intégrée dans le domaine public du chemin. 769m² de chemin sont à céder à la commune.

Réalisation d'un acte administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** d'acquérir à titre gratuit les parcelles appartenant à *Monsieur HESTAULT Pascal*, cadastrées section B n° 151L (4a59), 151I (3a10), (*superficie totale : 7a69*) ;

➤ **Questions diverses ou imprévues.**

Vœux :

Date retenue dimanche 5 janvier 2020

Réserve foncière :

Parcelles A 615, 88, 890 : attendre information du notaire

Fin de séance à 21h30